

N° CG/2012/55 - Aéroport de Strasbourg-Entzheim - 1111

**Participation du Département du Bas-Rhin au plan de relance
du trafic de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim - Convention
de financement de la baisse de la taxe d'aéroport**

Projet de délibération modifié

(la modification par rapport à la version initiale apparaît en gras)

Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- décide d'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 425 000 € **TTC** à la Société d'exploitation aéroportuaire de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, pour la période d'amorçage du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport, à compter du 1^{er} août 2012 jusqu'au 31 mai 2013
- approuve la convention de financement afférente annexée à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à signer ladite convention.